



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

**OBJET : 07-3 - SALLES MUNICIPALES  
- REGLEMENT INTERIEUR -  
CONVENTION-CADRE - MODIFICATIONS**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

319414

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 8 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 DEC. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 1 décembre 2017

Le vendredi 1 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/11/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE  
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR  
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA  
M. Gérald LACOSTE à Mme Cléa PUGNAIRE  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY  
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB  
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET  
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

## 07-3 - SALLES MUNICIPALES - REGLEMENT INTERIEUR - CONVENTION-CADRE - MODIFICATIONS

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

L'harmonisation et la gestion de l'ensemble des salles, le respect des différentes réglementations en vigueur, le maintien des bonnes relations avec la Commune et les utilisateurs imposent de réactualiser le règlement général d'utilisation des salles, dont la dernière version date de 2012.

La liste des salles est la suivante : 8 Mai, Croix Rouge, Maison des Associations, Salle des Associations, Espaces du Fort Carré, Salle de l'Aqueduc-Val Claret, Salle Sadi Carnot (le Floramy).

Les modifications apportées portent notamment sur :

- les fréquences d'utilisation (nombre d'utilisation par mois) lors des mises à disposition récurrentes ;
- le cumul des redevances en cas d'utilisation de plusieurs salles ;
- l'introduction d'une tarification adaptée pour les organismes privés à but lucratif ;
- la réduction de la durée des conventions de 3 ans à 1 an ;
- la mise en place d'une tarification adaptée pour les associations organisant des manifestations dont l'entrée est payante.

Il est également précisé qu'exceptionnellement, les manifestations associatives présentant un intérêt local pourraient être exonérées.

De plus, pour toute utilisation ponctuelle, un chèque de caution sera exigé avant l'occupation, permettant ainsi de pallier les dégradations éventuelles.

Un formulaire de réservation, téléchargeable sur le site internet de la Ville et disponible dans les différentes salles, permettra de traiter plus efficacement les demandes (ci-annexé).

Compte tenu des nouveaux dispositifs de sécurité imposés dans les ERP, il est proposé également d'ajouter au Règlement Intérieur les modalités de responsabilisation des utilisateurs quant à la sécurité du public qu'ils accueillent.

La tarification fera l'objet d'une décision municipale.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement intérieur d'utilisation des salles municipales précisant les conditions d'utilisation des salles municipales ;

- **APPROUVE** la convention-cadre d'occupation des salles municipales ;

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les conventions établies sur la base de cette convention-cadre, ainsi que ses éventuels avenants ;

07-3 - SALLES MUNICIPALES - REGLEMENT INTERIEUR - CONVENTION-CADRE - MODIFICATIONS

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **ABROGE** toutes les décisions ou délibérations antérieures qui seraient relatives à la mise à disposition des salles.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**DCM N.07-3 - SALLES MUNICIPALES - REGLEMENT INTERIEUR - CONVENTION-CADRE -  
MODIFICATIONS -**Date de transmission de l'acte :** 14/12/2017**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 14/12/2017**Numéro de l'acte :** DCM3197-17 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20171201-DCM3197-17-DE**Date de décision :** 01/12/2017**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public